DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Délibération
n° 2019.11.117.B

Propositions d'indemnisation de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liées aux travaux du bus a haut niveau de service

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Jean-Jacques FOURNIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019.11.117.B

BHNS	Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PROPOSITIONS D'INDEMNISATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIEES AUX TRAVAUX DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), des travaux de traitements de sol, de façade, y compris le dévoiement de certains réseaux sont engagés.

La réalisation de ces aménagements est de nature à pouvoir engendrer des gênes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffres d'affaires.

C'est pourquoi, le conseil communautaire, par délibération n° 208 du 3 novembre 2011, a décidé de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation des professionnels riverains du projet d'aménagement du BHNS. Elle s'appuie sur une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du BHNS, dont la composition a été revue en 2017 avec l'ensemble des partenaires. La présidence confiée à un juge administratif garantit la neutralité de l'appréciation des demandes de la commission. Elle donne un avis sur la recevabilité du dossier de réclamation et sur le montant de l'indemnisation de dommages de travaux publics. Cet avis est ensuite soumis à l'approbation du bureau communautaire de GrandAngoulême.

Réunis le 17 octobre 2019, les membres de la commission d'indemnisation amiable ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation par les entreprises suivantes :

COMMERCE	ADRESSE	PERIODE ETUDIEE	ACTIVITE	INDEMNISATION PROPOSEE
AMBIANCE CUISINE	15 rue de l'Eveil RUELLE	Janvier 2019 à juin 2019	Vente de cuisines	30 000 €
CASSUTI-CHARLIE D	12 Avenue du Président Wilson RUELLE	Juillet 2018 à août 2019	Salon de coiffure	18 000 €
LE RICHELIEU – SNC ANDRAU	70 avenue Jean Jaurès RUELLE	Avril 2019 à juin 2019	Tabac – Presse – Jeux - Librairie	6 000 €
BAR DES SPORTS	488 rue de Bordeaux ANGOULEME	Janvier 2019 à août 2019	Bar restaurant	7 000 €
BOUCHERIE BRANGE	386 rue de Bordeaux ANGOULEME	Juillet 2019 à août 2019	Boucherie	4 800 €
EASY CASH Sarl MALEO	431 rue de Bordeaux ANGOULEME	Août 2019	Vente de biens d'occasion	5 000 €
UN TEMPS POUR SOI – Stéphanie MAGUIN DIAS	3 rue du Maréchal Fayolle ANGOULEME	Janvier 2019 à juillet 2019	Salon de coiffure mixte	7 500 €
LE SAINT MART'1	70 avenue Jules FERRY ANGOULEME	Mars 2019 à août 2019	Bar -Tabac - Presse	9 000 €

VOLUBILIS	15 avenue du Général de Gaulle SOYAUX	Septembre 2018 à Février 2019	Fleuriste	3 000 €
PAT A PAIN	403 rue de Bordeaux ANGOULEME	Janvier 2019 à juin 2019	Restauration rapide - Boulangerie	0 € non éligible (CA inférieur à 10%)
MAURELIA B	16 Boulevard Salvador Allende ANGOULEME	Juin 2019	Salon de coiffure mixte	1 400 €
TENDANCE	463 rue de Bordeaux ANGOULEME	Juin 2019 à août 2019	Salon de coiffure mixte	15 500 €
VERBIO L'EAU VIVE	548 rue de Bordeaux ANGOULEME	Avril 2018 à juillet 2019	Alimentation Biologique	20 000 €
VERTIGO	548 rue de Bordeaux ANGOULEME	Août 2018 à août 2019	Centre loisir sportif	20 000 €
SOPHIE FLEURS	425 rue de Bordeaux ANGOULEME	Mai 2019 à août 2019	Fleuriste	11 300 €
PALAIS DES FRUITS	467 rue de Bordeaux ANGOULEME	Février 2019 à août 2019	Commerce alimentaire fruits et légumes	25 000 € (35 000 € - 10 000 € d'avance déjà accordée)
			TOTAL	**183 500 €**

Les propositions d'indemnisation sont évaluées en prenant en compte la perte de marge brute par rapport à la moyenne des chiffres d'affaires des trois dernières années avant les travaux ainsi que différents frais d'adaptation mis en œuvre par le requérant.

Je vous propose :

D'APPROUVER les montants des indemnisations proposés ci-dessus en faveur des entreprises ayant subi un préjudice commercial pendant les travaux du Bus à Haut Niveau de Service.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention d'indemnisation pour le dossier présenté ci-dessus.

D'IMPUTER la dépense à l'article 678 du budget annexe transports en commun.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **12 novembre 2019**	**Affiché le :** **12 novembre 2019**